



Année scolaire 2013/2014

Organisation des cursus – filière instrument

Cycle1 (à partir de 7 ans)					
Disciplines et Temps de cours hebdomadaire				Modes d'évaluation	
Instrument	FM	Pratique collective			
1 ^{ère} année	30'	1h	Chant collectif : 45'		Contrôle continu
2 ^{ème} année	30'	1h	Chant collectif : 45'		Contrôle continu
3 ^{ème} année	30'	1h15	1 pratique collective au minimum à choisir en concertation avec le professeur référent parmi : - pratique collective vocale - pratique collective instrumentale		Contrôle continu
4 et 5 ^{ème} année	30'	1h30			Contrôle continu + examen devant un jury (pour instrument et FM) si fin de cycle
Validation de la fin de cycle 1 et de l'entrée en C 2 sur avis du Conseil d'Orientation					

2nd cycle					
2 orientations possibles : - un cursus de formation - une pratique accompagnée (à partir de la 3 ^{ème} année – la possibilité de poursuivre la musique hors cursus au sein d'une ou plusieurs pratiques collectives – contenu à définir et à contractualiser avec l'élève)					
Disciplines et Temps de cours hebdomadaire (cursus de formation)				Modes d'évaluation	
Instrument	FM (1 module/an minimum)		Pratique collective		
	Tronc Commun	Autres modules (au choix)			
1 ^{ère} année	45'	TC1 (DP) 1h	Vocal 1, Vocal 2, Rythme 1, Rythme 2, Théorie, Harmonie clavier : 1h Jeune voix : 2h	1 pratique collective (avec son instrument) au minimum à choisir parmi : - orchestre - musique de chambre - autre atelier	Contrôle continu + examen devant un jury (en fin de cycle instrument, FM niveau DM et modules Rythme 2 et Vocal 2)
2 ^{ème} année	45'	TC2 (DE) 1h			
3 ^{ème} année	45'	TC3 (DM) 1h15			
4 et 5 ^{ème} année	45'				
Validation de la fin de cycle 2 sur avis du Conseil d'Orientation					
Obtention du BEM (Brevet d'Études Musicales) :					
UV dominante : instrument					
UV complémentaires : FM (TC1,2,3 + 4 modules au choix) - pratique collective					

Après le BEM

4 orientations possibles :

- une pratique accompagnée (la possibilité de poursuivre la musique hors cursus au sein d'une ou plusieurs pratiques collectives – contenu à contractualiser avec l'élève)
- un cursus de 3ème cycle (à vocation amateur) conduisant à l'obtention du « CEM »
- un SAS de préparation à l'entrée en COP (Cycle d'Orientation Professionnelle)
- le COP (Cycle d'Orientation Professionnelle)

3ème cycle - CEM

Durée : 2
ou 3 ans

Disciplines et Temps de cours hebdomadaire			Modes d'évaluation
Instrument	FM	Pratique collective	
1h	Niveau requis : UV complémentaire FM du BEM (possibilité de suivre le cours UV DEM)	Une minimum au choix parmi : Chorale, atelier vocal, orchestre, musique de chambre, autre atelier	Contrôle continu + concert examen devant un jury dans la dominante (instrument) en fin de cycle
Obtention du CEM sur avis du Conseil d'Orientation UV dominante : instrument UV complémentaire : pratiques collectives			

ou

Sas prépa COP

Durée : 1
ou 2 ans

Disciplines et Temps de cours hebdomadaire			Modes d'évaluation
Instrument	FM/Culture	Pratique collective instrumentale	
1h	- FM : UV DEM (2h)* ou mise à niveau prérequis entrée COP si nécessaire - Solfarié (pratique vocale collective) 1h30 - Érudition : analyse/culture (1h)	- orchestre (pratique collective dirigée) - musique de chambre - atelier (en option)	Contrôle continu + examen devant un jury (instrument, FM UV DEM et musique de chambre)

COP (Cycle d'Orientation Professionnel)

admission sur examen dans la dominante (ou mention très bien en prépa COP) + entretien + prérequis en FM : fin de C2 validé (4 modules minimum validés dont R2 et V2)

Durée : 2
à 4 ans

Disciplines et Temps de cours hebdomadaire			Modes d'évaluation
Instrument	FM/Culture	Pratique collective	
1h30	- FM : UV DEM (2h)* - Solfarié (pratique vocale collective) 1h30 - Érudition : analyse/culture (1h)	- orchestre (pratique collective dirigée)** - musique de chambre (1 à 3 ans) - atelier (en option)	Contrôle continu + examen devant un jury (instrument, FM UV DEM et musique de chambre)
Obtention du DEM sur examen : UV dominante : instrument UV complémentaires : FM/culture - pratiques collectives - projet personnel			

* UV optionnelle pour le COP à dominante Batterie

** pour les pianistes et les guitaristes, la pratique collective dirigée est optionnelle. La pratique de l'accompagnement est quant à elle obligatoire.